Veille juridique

Les contrats de production et de services informatiques

Qu'est-ce qu'un contrat?

Le contrat est un engagement (ou une convention) qui crée des obligations entre deux ou plusieurs personnes. Il existe plusieurs types de contrat : contrat de travail, contrat de location, contrat de vente, contrat de mariage, etc...

On distingue le contrat privé (entre personnes privées) et le contrat administratif (conclu par l'administration : les marchés publics, par exemple).

Le droit privé des contrats: est une branche du droit des obligations au même titre que la responsabilité civile. Les règles concernant la formation, l'exécution et l'annulation des contrats sont prévues par le code civil.

En droit français, *un contrat administratif* est un contrat conclu par au moins une personne publique et dont la connaissance appartient au juge administratif. Il peut être qualifié de tel par la loi, ou par la jurisprudence s'il porte sur l'exécution d'un service public ou comporte des clauses exorbitantes du droit commun.

Exemple de contrats privés : CAE / Contrat d'avenir

Exemple de contrat administratif : CDD / CDI

Afin qu'un contrat soit valide, il doit, selon l'article

1108 du Code civil, respecter trois conditions :

1)Le consentement de la partie qui s'oblige

Article 1133

Les qualités essentielles de la prestation sont celles qui ont été expressément ou tacitement convenues et en considération desquelles les parties ont contracté.

- -Conformément à l'article 414-1, il faut être sain d'esprit pour consentir valablement à un contrat.
- -Pas de dol, pas d'erreur, pas de violence.

2)Sa capacité de contracter

Article 1145

Toute personne physique peut contracter sauf en cas d'incapacité prévue par la loi.

La capacité des personnes morales est limitée aux actes utiles à la réalisation de leur objet tel que défini par leurs statuts et aux actes qui leur sont accessoires, dans le respect des règles applicables à chacune d'entre elles.

3) Une cause licite dans l'obligation

À défaut, le contrat est annulable. C'est à dire que l'on doit demander sa nullité devant le juge.

Une signature, un discourt clair et compréhensible ...

Qu'est-ce qu'un contrat de production et de services informatiques ?

C'est une convention par laquelle une personne ou une société s'oblige contre une rémunération à exécuter pour une autre personne ou société, un travail relevant du milieu de l'informatique, sans agir en son nom et de facon indépendante.

Le contrat de production et de services informatique respecte et prend sa source d'un contrat sans le contourner. D'autres facteurs s'intégrèrent en plus.

Il existe différents types de contrats informatiques

Contrat de maintenance informatique :

La maintenance consiste à maintenir un système informatique dans un état de fonctionnement conforme aux exigences contractuelles du client. Le fournisseur peut s'engager soit à seulement réparer les erreurs de fonctionnement (maintenance corrective), soit, en tant que prestation supplémentaire, à prévenir celles-ci par des vérifications périodiques (maintenance préventive). Il peut aussi contracter une maintenance évolutive permettant aux logiciels d'être réactualisés.

Mais en général, Les éditeurs, réticents à communiquer les codes source de leurs logiciels, préfèrent assurer eux-mêmes la maintenance de leurs produits.

Contrat de développement de logiciel spécifique :

Il s'agit d'un logiciel développé spécifiquement pour le client, contrairement aux progiciels standards.

Il peut s'agir de la réalisation d'un programme, d'un ensemble de programmes ou de l'adaptation d'un logiciel déjà existant, exploité chez le client. L'essentiel de la relation contractuelle repose sur la définition des besoins de l'utilisateur.

Contrat d'intégration de logiciel :

Contrat dans lequel le prestataire informatique (intégrateur) fournit un ensemble de prestations (installation, paramétrage, développements spécifiques, assistance, formation) destinées à permettre l'implémentation d'un logiciel au sein du système informatique de son client (exemple le plus fréquent, mais il existe de nombreux cas d'intégration)

Contrat de licence de logiciel :

A travers le contrat de licence de logiciel, le propriétaire d'un programme accorde à une tierce personne le droit d'utiliser son programme, sans le lui vendre. C'est ainsi que le créateur ou du moins le détenteur d'un logiciel va pouvoir le faire fructifier au profit de différents prestataires, sans le leur céder. Le propriétaire du bien en reste donc propriétaire, mais le loue à des entreprises ou des personnes physiques afin qu'elles puissent s'en servir.

Contrat d'outsourcing:

Le contrat d'outsourcing, aussi appelé contrat d'externalisation, consiste à confier la totalité d'une fonction ou d'un service à un prestataire externe spécialisé, pour une durée pluriannuelle. C'est un service complet accompagné d'un engagement en termes de niveaux de services particulièrement élaborés.

Contrat ASP:

Le principe des ASP (Application Service Provider) est de proposer, dans le cadre d'un abonnement, l'utilisation à distance de progiciels et de services informatiques associés.

Contrat SAAS:

Un contrat de logiciel SaaS est avant tout un contrat de service établi entre une entreprise et un fournisseur. De manière plus large, il implique les différentes parties prenantes autour du logiciel :

- Le fournisseur ou vendeur,
- L'hébergeur,
- Le client,
- Le formateur, etc

Contrat d'audit informatiques :

L'audit informatique (en anglais Information Technology Audit ou IT Audit) a pour objectif d'identifier et d'évaluer les risques (opérationnels, financiers, de réputation notamment) associés aux activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration. À cette fin, l'audit va se baser sur le cadre réglementaire du secteur d'activité du pays concerné (exemple le CRBF 97-02 pour une banque française), sur les référentiels de bonnes pratiques existants (exemple le référentiel CobiT), sur les benchmarks à disposition et sur l'expérience professionnelle des auditeurs impliqués.

<u>Contrat de prestation de service</u>: Le contrat de prestation de services est le contrat par lequel un prestataire s'engage auprès d'un client à fournir une prestation en échange d'une rémunération.

Les mentions recommandées

- Les parties au contrat
- L'objet du contrat
- Les prix des prestations de services
- Les modalités d'exécution des prestations
- La durée du contrat
- Les obligations des parties
- Les modalités de rupture
- Les modalités de résiliation et de sanction
- Les cas de force majeure
- La clause liée au litige (ex : clause d'arbitrage)

Les différentes clauses :

-clause de recettes :

La clause recettes est la clause d'un contrat de bail commercial qui convient des modalités de détermination du montant du loyer en fonction de l'activité du locataire. En pratique, le loyer est composé d'une partie fixe et d'une partie variable en fonction du chiffre d'affaires du locataire.

-clause d'indexation :

Une clause d'indexation est une règle indiquée dans un contrat selon laquelle l'un des éléments du contrat, notamment le prix, varie en fonction d'un autre élément, souvent un indice. Une clause d'indexation peut être insérée dans plusieurs types de contrats.

-clause SLA:

Le service-level agreement (SLA) est un document qui définit la qualité de service, prestation prescrite entre un fournisseur de service et un client. Autrement dit, il s'agit de clauses basées sur un contrat définissant les objectifs précis attendus et le niveau de service que souhaite obtenir un client de la part du prestataire et fixe les responsabilités.

Le SLA tend à devenir un outil essentiel aux clients souhaitant bénéficier d'une sécurité infaillible sur certains de leurs niveaux de sécurité de stockage ainsi que sur la gestion de leurs données à caractère personnel. De nombreux indicateurs doivent être définis, analysés et contrôlés afin que la performance proposée par le prestataire soit maximisée.

-clause de veille techno :

La veille technologique ou veille scientifique et technique consiste à s'informer de façon systématique sur les techniques les plus récentes et surtout sur leur mise à disposition .Cette activité met en œuvre

des techniques d'acquisition, de stockage et d'analyse d'informations et leur distribution automatique aux différentes sections concernées de l'entreprise, à la manière d'une revue de presse. Ces informations peuvent concerner une matière première, un produit, un composant, un procédé, l'état de l'art et l'évolution de l'environnement scientifique, technique, industriel ou commercial de l'entreprise. Elle permet aux bureaux d'études d'être informés des baisses possibles de coût ou d'augmentation de qualité dans le cadre de l'analyse de la valeur. L'entité de production connaît mieux grâce à elle ses limites de production et sa concurrence future.

-clause de transfert de propriété

La "réserve de propriété" est une disposition contractuelle destinées à assurer au vendeur qui a consenti à l'acheteur un crédit, qu'il sera payé du prix de la chose vendue, sans avoir à courir le risque d'avoir à subir le concours d'éventuels créanciers de l'acquéreur.

Sources:

https://www.vie-publique.fr

https://fr.wikipedia.org

https://infos.emploipublic.fr

http://fr.jurispedia.org

https://www.legifrance.gouv.fr

https://www.jurisexpert.net

https://www.village-justice.com

Cour de Cassation, chambre sociale, arrêt du 5 octobre 2016 : RG n°15-17458

Cour de Cassation, chambre sociale, arrêt du 15 janvier 1997 : RG n° 94-42849

Cour de Cassation, chambre sociale, arrêt du 3 juin 2009 : RG n°08-40449